

Bilan de la mise en œuvre du plan de formation Valeurs de la République et laïcité

Note de synthèse

Étude évaluative réalisée pour le CGET par Alice Simon, Renaud Epstein, Ghislain Gabalda, Géraldine Martin, Emilien Ormières

Initié fin 2015, le plan national de formation Valeurs de la République et laïcité (VRL) a été réaffirmé dans le cadre de la Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers lancée en juillet 2018. Après deux années de déploiement du plan VRL, le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) a chargé la Chaire Citoyenneté de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye d'en réaliser un bilan évaluatif. Les enquêtes conduites entre avril et novembre 2018 pour établir ce bilan ont combiné un volet quantitatif et un volet qualitatif :

- Un questionnaire en ligne a été adressé à tous les acteurs ayant suivi une formation du plan VRL (ici nommés « stagiaires »). 1566 stagiaires ont répondu au questionnaire¹, qui visait à mesurer leur degré de satisfaction ainsi que les effets de la formation sur leurs attitudes et pratiques professionnelles.
- Des enquêtes qualitatives approfondies ont été conduites dans cinq départements (Haute-Garonne, Hérault, Morbihan, Seine-Saint-Denis et Yvelines), combinant des observations de sessions de formation (13), des entretiens semi-directifs avec des stagiaires (30) et avec des formateurs (17).

La mise en œuvre du plan VRL

Des objectifs quantitatifs largement atteints

Initié en début d'année 2016, avec l'objectif de former 10 000 acteurs d'ici fin 2017, le déploiement du plan VRL est rapidement monté en puissance. L'objectif initial ayant été dépassé dès le premier semestre 2017, il a été réévalué à la hausse pour atteindre 25 000 personnes d'ici fin 2017 et prolongé depuis avec **l'ambition de former 20 000 acteurs supplémentaires par an**.

Au 1^{er} janvier 2019, le CGET comptabilisait au moins 30 173 stagiaires formés dans le cadre du plan VRL. Mais **ce décompte officiel sous-estime le nombre réel de**

¹ Cet échantillon, qui représente un peu plus de 5% des stagiaires ayant suivi une formation VRL, est globalement représentatif de ce public en termes de secteurs d'activités et de répartition géographique.

stagiaires, les remontées d'informations sur les formations organisées dans les territoires étant parfois incomplètes. En outre, le plan VRL et son kit pédagogique ont fortement inspiré d'autres formations et interventions sur cette thématique, dont les publics ne sont pas comptabilisés comme des stagiaires VRL même lorsqu'elles sont dispensées par des formateurs habilités dans le cadre du plan².

Les formateurs et le kit pédagogique

Le plan VRL repose sur un dispositif de formation « en cascade » : au niveau national, le CGET et le CNFPT forment et habilitent des formateurs de formateurs, lesquels forment ensuite à l'échelon régional des formateurs qui animent les sessions de formation d'acteurs. Ce système a abouti, au 1^{er} janvier 2019, à la formation de 2217 formateurs habilités à dispenser les formations VRL. Ces derniers ont des profils très hétérogènes, tant sur le plan des statuts professionnels que des compétences.

Quel que soit leur profil, les formateurs rencontrés jugent très favorablement la qualité du kit pédagogique sur lequel s'appuient les formations VRL, tant sur le fond que sur la forme : **le scénario pédagogique rend la formation à la fois complète, précise, didactique et dynamique**. Le kit est adapté à tous les publics, y compris lorsque les profils des stagiaires sont hétérogènes. La seule critique qu'émettent fréquemment les formateurs tient à la difficulté qu'ils ont à respecter le temps imparti à chaque séquence. **Le kit est néanmoins un outil très efficace car il permet l'uniformisation du contenu dispensé dans les formations, malgré la diversité des profils des formateurs**. Ainsi, bien que ces derniers prennent fréquemment des libertés vis-à-vis du scénario pédagogique proposé dans le kit, et malgré leurs erreurs ou approximations sur des détails juridiques, les messages fondamentaux de la formation sont toujours efficacement transmis aux stagiaires.

Alors qu'elles portent sur une thématique juridiquement complexe et politiquement polémique, **les sessions de formation VRL dispensent un message clair et dépassionné**. La stratégie adoptée dans le kit consiste à aborder la laïcité comme un principe juridique, et donc de « refroidir les débats » en passant par le droit. Il s'agit d'expliquer les textes encadrant les manifestations des appartenances religieuses, d'inviter les stagiaires à ajuster leurs postures pour respecter et faire respecter la loi dans le cadre de leur activité et de les outiller pour construire un argumentaire et gérer des conflits liés à cette thématique. Ce parti-pris pédagogique permet à tous les stagiaires d'adhérer au message dispensé, y compris lorsque sont abordés les sujets d'actualité les plus polémiques, qui sont décortiqués au prisme du cadre légal. On notera cependant que la grande clarté de la formation se fait parfois au prix de simplifications et d'une euphémisation des tensions politiques autour du principe de laïcité, au risque de déconnecter le discours des formateurs du cadrage de ces questions dans le débat public.

Appréciations et apports de la formation

Profils des stagiaires

Les stagiaires ayant répondu au questionnaire en ligne sont, dans leur grande majorité, salariés du secteur associatif ou privé (42%) ou fonctionnaires territoriaux (23%). Les fonctionnaires d'Etat et les adultes-relais représentent respectivement 10% et 8% des

² Le CGET a cependant entrepris de les comptabiliser : le bilan fait état de 10 379 personnes sensibilisées en marge du plan par des formateurs habilités – ce qui donne une idée de l'ampleur du phénomène, dont une proportion importante a probablement échappé au *reporting*.

répondants. Les résultats de ce questionnaire indiquent que moins de la moitié des stagiaires (46%) travaille dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. De plus, le niveau de diplôme de ces stagiaires est globalement plus élevé que ce qui pouvait être imaginé : 73% d'entre eux ont obtenu un diplôme post-bac (contre 30% de la population française). Les enquêtes qualitatives permettent de l'expliquer : de nombreuses structures concernées par les formations VRL y envoient prioritairement des encadrants, plutôt que des agents de terrain pourtant plus directement visés par le plan de formation.

Besoins et attentes des stagiaires vis-à-vis de la formation

Les réponses des stagiaires tendent à relativiser l'importance des difficultés liées au fait religieux, qui apparaissent bien moins fréquentes que ce que pourraient laisser penser les discours politiques et le traitement médiatique de la question : alors même qu'ils ont fait la démarche de s'inscrire à une formation sur cette thématique, et même lorsqu'ils travaillent dans des quartiers prioritaires, la plupart des stagiaires ne disent faire l'expérience de tensions ou de conflits à ce sujet que de façon occasionnelle (seuls 5% disent en rencontrer souvent, 30% parfois, 30% rarement et 35% n'en rencontrent jamais). Lorsqu'ils en rencontrent, les difficultés évoquées par les stagiaires concernent principalement la religion musulmane : elles résultent soit des pratiques religieuses d'usagers ou de collègues des stagiaires, soit des réactions hostiles ou discriminatoires à leur encontre. Ainsi, de nombreux exemples de telles difficultés cités par les stagiaires portent sur des situations d'atteintes à la liberté religieuse.

Ces expériences diverses vécues par les stagiaires, en amont de la formation, déterminent en partie leurs attentes vis-à-vis de celle-ci : certains viennent pour résoudre une problématique spécifique rencontrée dans leur quotidien professionnel, d'autres souhaitent surtout acquérir des outils pour parler de laïcité à leurs usagers, d'autres souhaitent enfin étoffer leur culture générale sur la laïcité. Notons par ailleurs que **certain stagiaires sont initialement réticents vis-à-vis de la formation (en particulier lorsqu'ils y ont été inscrits d'office), la laïcité étant parfois associée a priori à la stigmatisation de la population musulmane – craintes le plus souvent désamorçées par la première journée de formation.**

Satisfaction : une formation très appréciée

Le très haut niveau de satisfaction des stagiaires mesuré « à chaud » à la fin des formations est confirmé par les résultats de l'enquête réalisée plusieurs mois après celles-ci : 61% des répondants au questionnaire jugent la formation VRL « très satisfaisante » et 36% « plutôt satisfaisante », soit **un taux de satisfaction de 97%**, alors que seuls 2% la jugent « plutôt pas » satisfaisante et 1% « pas du tout satisfaisante ». Ces résultats sont confirmés par les enquêtes de terrain : les stagiaires rencontrés se sont déclarés généralement très satisfaits des différents aspects de la formation, qu'ils trouvent **intéressante, précise et utile.**

Ce jugement très favorable se retrouve s'agissant des formateurs (que 73% des stagiaires trouvent très compétents, 25% assez compétents et 2% peu compétents), ce qui atteste de la réussite du dispositif de formation-habilitation de ces formateurs, mais aussi de la qualité du kit de formation, qui permet à tous les formateurs quel que soit leur profil de mettre en place des formations de qualité. Notons que le degré de satisfaction des stagiaires est élevé dans toutes les régions, malgré les variations dans le déploiement territorialisé du plan. De plus, **il est remarquable que la formation soit appréciée par les stagiaires quelles que soient leurs opinions sur le fait religieux** : par exemple, que les stagiaires se disent « tout à fait d'accord » ou au contraire « pas du tout d'accord » avec l'affirmation « la République est menacée par le communautarisme », leur

niveau de satisfaction vis-à-vis de la formation est aussi élevé – ce qui prouve la pertinence et l'efficacité de l'approche pratique et juridique, qui rend la formation consensuelle.

La formation satisfait ainsi les stagiaires quelles que soient leurs caractéristiques sociologiques : elle est autant appréciée par les femmes que par les hommes, quels que soient leur statut professionnel et leur domaine d'activité. Quelques variations dans le degré de satisfaction apparaissent cependant, qui démarquent surtout les stagiaires se déclarant « très satisfaits » de ceux se disant « plutôt satisfaits ». En premier lieu, les stagiaires ayant été contraints de participer à la formation sont 41% à se déclarer « très satisfaits », contre 68% parmi ceux qui ont demandé à bénéficier de la formation. Ensuite, il apparaît que les fonctionnaires sont dans l'ensemble plus satisfaits de la formation que les salariés du secteur associatif. Les adultes-relais constituent le public le moins conquis – résultat qui s'explique à la fois par le fait qu'il s'agit du public le plus souvent contraint de participer, et par la corrélation entre le degré de satisfaction et le niveau de diplôme des répondants (qui est en moyenne plus faible chez les adultes-relais que chez les autres stagiaires). Enfin, les stagiaires se déclarant musulmans sont en moyenne légèrement moins satisfaits que les autres (54% se disent très satisfaits, contre 66% des catholiques et 61% des non-croyants), ce qui peut s'expliquer à la fois par les propriétés sociales différenciées des stagiaires en fonction des religions mais aussi par les critiques formulées par une partie d'entre eux sur le caractère stigmatisant de la formation – parfois jugée trop axée sur la religion musulmane.

Si la formation est jugée très favorablement par les stagiaires et répond globalement à leurs attentes, **il subsiste ainsi quelques frustrations** : certains trouvent qu'elle est trop centrée sur la laïcité et pas assez sur les valeurs de la République ; d'autres aimeraient que soient davantage abordées des thématiques telles que la discrimination ou le vivre ensemble ; tandis que d'autres trouvent que l'exposé juridique prend trop de place vis-à-vis des cas pratiques, jugés particulièrement utiles. Les stagiaires, enfin, qui viennent à la formation dans l'objectif de la retransmettre aux usagers de leurs structures, sont généralement déçus de ne pas repartir avec des supports pédagogiques réutilisables.

Les apports de la formation

La formation apporte en premier lieu aux stagiaires un socle de connaissances sur la laïcité. Le niveau initial des stagiaires en la matière est très inégal : certains découvrent ainsi les informations fondamentales sur le cadre légal encadrant les pratiques religieuses, tandis que d'autres, déjà bien informés, acquièrent surtout lors de la formation des connaissances pointues sur l'application de la laïcité dans les différents domaines d'activité. **La formation suscite fréquemment chez les stagiaires des « révélations »** : certains d'entre eux découvrent en particulier que la loi est moins restrictive qu'ils ne le pensaient – et réalisent parfois avec sidération qu'ils ont mis en place des pratiques discriminatoires. Si les stagiaires apprennent donc beaucoup de choses lors de la formation, les confusions persistent au terme de celle-ci, notamment en raison de la densité du contenu, qui leur donne parfois l'impression d'être noyés sous les détails. De plus, la mémorisation de ces informations représente un enjeu important : il semble à cet égard que la diffusion systématique du livret stagiaire, sous un format propice à sa conservation, permettrait de consolider les apports de la formation pour les stagiaires et de favoriser sa diffusion dans leur entourage. Quoiqu'il en soit, la formation permet une indéniable montée en compétences des participants.

De plus, la formation permet de donner aux stagiaires de l'assurance pour parler du principe de laïcité et le faire appliquer dans le cadre de leur activité. **Elle leur**

permet notamment de faire clairement la distinction entre ce qui relève du cadre juridique et ce qui relève de l'opinion, ce qui les aide à adopter une posture strictement professionnelle et donc à gagner en légitimité. La méthode consistant à passer par le droit et à se décentrer vis-à-vis des débats et des crispations que suscitent ces sujets pour se focaliser sur le cadre légal s'avère donc particulièrement efficace. La formation se traduit ainsi parfois par des changements concrets dans les postures professionnelles et dans les fonctionnements des structures, par exemple à travers la mise en place de chartes ou la modification de règlements intérieurs. Ainsi, **les effets de la formation dépassent souvent les seuls stagiaires qui l'ont suivie** : nombreux sont ceux qui la recommandent à leurs collègues, qui en parlent autour d'eux et qui diffusent les informations qui leur paraissent les plus essentielles.

Conclusion

Les enquêtes réalisées pour l'évaluation du plan VRL attestent donc de sa réussite : le déploiement « en cascade » s'avère efficace, tant du point de vue quantitatif que qualitatif ; le kit est un outil dont la qualité est incontestée ; et la formation recueille un fort succès auprès des stagiaires. **Ce dispositif de formation permet de mieux faire connaître le principe de laïcité et contribue à prévenir les crispations et atténuer les incompréhensions et les tensions qui peuvent advenir autour de ce principe.** Ce tableau d'ensemble enthousiasmant invite à poursuivre l'effort de déploiement pour toucher un maximum d'acteurs de terrain.

Les décisions déjà prises quant au déploiement futur invitent cependant à formuler quelques points de vigilance visant à garantir la pérennité de ce succès. En premier lieu, l'objectif de former 20 000 acteurs supplémentaires par an risque de se heurter à la difficulté de recruter des stagiaires pour remplir les formations, qui constitue un défi d'autant plus important que le public qui a déjà été formé semble être celui qui était le plus facilement mobilisable. Dans ces conditions, il semble nécessaire d'améliorer la mise en relation de l'offre et de la demande de formations, afin que tous les acteurs de terrains qui souhaitent assister à une formation VRL trouvent facilement un lieu et une date où ils puissent s'y inscrire.

Un second point de vigilance porte sur les nouveautés du kit pédagogique : le nouveau format d'un jour, tout d'abord, permettra certainement de toucher plus aisément certains publics, mais risque d'affecter la qualité de la formation – le format de deux jours étant déjà jugé trop court par beaucoup de stagiaires au vu de la densité de son contenu. L'ajout d'une séquence d'information sur la prévention de la radicalisation, d'autre part, suscite des inquiétudes et des critiques importantes sur le terrain. Divers éléments de l'enquête indiquent qu'une partie des formateurs et des stagiaires craignaient, avant même d'y participer, que cette formation puisse contribuer à la stigmatisation des musulmans. Dans ce contexte, l'ajout d'une séquence sur la thématique de la radicalisation risque d'accentuer les soupçons qui pèsent sur la formation.